



# Klimakompatibilität

## Caisse de prévoyance du personnel communal de la ville de Fribourg CPPVF

### Caractérisation

La CPPVF a un volume d'investissement total d'environ CHF 0,2 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 100+ des caisses de pension en Suisse.

### Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis mi 2020, le règlement de placements stipule le respect des principes de durabilité et d'éthique retenus par le Comité.

A la demande de l'Alliance climatique, la CPPVF informe (mai 2020) que ses gestionnaires d'actifs ont tous signé les UN Principles for Responsible Investment (UN-PRI).

---

#### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Mi-2019, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail „Finance durable“. Il se réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- En conséquence, la CPPVF devrait réfléchir à la manière dont elle présentera à l'avenir de manière transparente au public l'impact social global de leur politique de placement, et notamment si et comment elle tient compte des risques ESG et climatiques, ou pourquoi pas.
- De même, dans un premier temps, elle devrait élaborer et communiquer les principes d'une politique de durabilité/ESG visant à intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement proprement dit.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires de la fortune afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

#### Situation mai 2020:

La CPPVF informe dans son message susmentionné à l'Alliance climatique qu'elle est en train de

travailler sur ses engagements en terme ESG. Afin d'être renseignée sur les critères ESG, elle avait demandé à son dépositaire global un rapport de durabilité. Celui-ci est estimé encore incomplet; la CPPVF cherche des améliorations. Elle affirme que cette connaissance lui devrait permettre de suivre et piloter ses investissements en prenant en compte de manière objective un ensemble de critère ESG.

### Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

La Caisse ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

---

#### Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : „Les risques ESG et les risques climatiques ... font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement“.
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose aux fondations collectives de la CPPVF de définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

### Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

La CPPVF n'a pas encore pris de mesures pour décarboniser le portefeuille.

### Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.

## Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

La Caisse manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

## Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

## Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La CPPVF n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

---

Commentaire de l'Alliance Climatique

Par conséquent, il manque encore une stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



Klima-Allianz  
Schweiz

### Conclusion:

Une stratégie climatique visant à décarboniser le portefeuille et à abandonner les entreprises fossiles qui n'ont pas opté pour un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables fait toujours défaut. En conséquence, la CPPVF est encore loin d'être respectueuse du climat.

---

## Tendance 2018-2020:

Évaluation: stagnante

---

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Compte tenu du poids de la CPPVF et des progrès réalisés par ses homologues, elle devrait aborder la question de la durabilité et de la gestion des risques financiers liés au climat – entendues comme l'intégration holistique de notations ESG et des données sur l'empreinte carbone dans le processus de sélection des titres.
- Des travaux préparatoires devraient concevoir un engagement ESG et climatique efficace avec les entreprises concernées ainsi qu'une restructuration du portefeuille dans le même sens.
- En particulier, elle devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.



## Activités politiques

Février 2020 : ~~Postulat~~ du groupe des Verts concernant une stratégie de placement „ESG et climat“ pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg CPPVF. Le conseil communal est invité à soumettre un certain nombre de questions à la Caisse. Par exemple, il est suggéré que les règles de placement, le processus de placement et les dispositions de placement individuelles pour les gestionnaires de fortune précisent comment gérer les risques financiers et les opportunités liés au climat et qu'une stratégie climatique soit élaborée dans le but d'investir conformément au 1,5°. Pour atteindre cet objectif, une décarbonisation rapide du portefeuille devrait être prioritaire et des objectifs et des délais mesurables devraient être fixés.